

**Extrait Du Registre
Des Délibérations Du Conseil Municipal**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20260723-DCM2026-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026

**Département Haute-Corse
Commune de FURIANI**

Séance du 20 juillet 2026

DCM N° 2026-44

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

Date de la convocation

13/07/2026

Date d’Affichage

21/07/2026

L’an deux mil vingt-six

Et le vingt juillet

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,

s’est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

24 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, PIACENTINI SIMONI Céline, BIAGGINI Jean, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE AJACCIO Catherine, MARTEL Enzo, LOMBARDO Florence, CAMPANA Jean-Charles, CECCARELLI Gérard, BERTOLUCCI Marie Christine, D’ORLANO Frédéric, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, GIAMARCHI Marie Dominique, DARNAUD Laure, SARTORI Stéphanie, CIONI Gilles, LECA Coralie, SIMONI Pierre-Baptiste, AGOSTINI Antoine, PORTA Marine, NUTTI MATTEI Laetitia

3 Membres absents excusés (procurations) :

NUTTI Thierry a donné pouvoir à POZZO DI BORGO Louis

SILVESTRI Dominique a donné pouvoir à SIMONPIETRI Pierre Michel

POGGI Jean-Paul a donné pouvoir à UGOLINI Nuria,

2 Membres absents :

CASANOVA Jean-Pierre

FICO Aurélie

Madame BERTOLUCCI Marie Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération VU l’article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Acquisition d’un tracteur équipé d’une épareuse et d’un broyeur : Plan de financement.

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1^{er} Adjoint au Maire, expose que la Commune de FURIANI est située en zone à risque « incendie élevé », le réchauffement climatique et l’augmentation des périodes de sécheresse accentuent ce risque d’où la nécessité de renforcer notre dispositif de sécurisation et de doter la commune d’un tracteur d’une puissance minimale de 123 chevaux, équipé d’une épareuse et d’un broyeur pour l’entretien des espaces naturels, des bords de route, des fossés et talus et créer des pares-feux et des pistes DFCI (Défense de la Forêt Contre l’Incendie).

Le coût estimatif de cette acquisition s’élève à 174 000 € H.T.

Aussi, il est proposé aux membres de l’assemblée d’autoriser cette opération et d’adopter le Plan de Financement ci-après, étant précisé que la Collectivité de Corse détermine la participation financière sur la base d’un plafond de dépense subventionnable de 130 000 € H.T. :

	Taux	Aide financière
Etat	60 % de 174 000 €	104 400 €
Collectivité de Corse	20 % de 130 000 €	26 000 €
Part communale	26 % de 174 000 €	43 600 €
TOTAL		174 000 €

.../...

DCM N° 2026-44

OUI l'exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE

- L'opération acquisition d'un tracteur équipé d'une épareuse et d'un broyeur pour renforcer notre dispositif de sécurisation en matière de lutte « Incendie » pour un montant estimatif de 174 000 € H.T. ainsi que le Plan de Financement exposé ci-dessus.

AUTORISE

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

DIT

- Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Commune en Section d'Investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONDIETRI

